

# Palestine, 100 ans de dépossession

7 février 2017



Nous souhaitons vous interpeller sur l'action de la France pour le respect des droits des Palestiniens, à l'occasion de ce début d'année 2017 qui marque plusieurs anniversaires concernant le Proche-Orient.

Le 15 janvier dernier, vous avez accueilli une conférence invitant les représentants de 78 pays dans le cadre de votre initiative pour la paix au Proche-Orient. Si un positionnement en faveur de la solution à deux États a été réaffirmé, la conférence a à nouveau été marquée par l'absence des premiers intéressés ; les Israéliens, qui ont refusé d'y participer et les Palestiniens qui n'y ont pas été invités. Les refus répétés du gouvernement israélien de négocier sous égide internationale rendent vaines les différentes initiatives qui se sont succédées depuis les Accords d'Oslo de 1993.

La colonisation de la Palestine occupée se poursuit, en violation complète du droit international et des droits de l'Homme et sous les yeux de la communauté internationale qui refuse toute sanction contre Israël alors qu'elle déclare la colonisation illégale et un obstacle majeur à une solution politique.

Concrètement, cette colonisation impose aux Palestiniens expulsions, démolitions de leurs structures et habitations - les Nations unies ont enregistré un chiffre record de 1 089 destructions en Cisjordanie dont Jérusalem-Est en 2016 (c'est deux fois plus qu'en 2015) -, vol des ressources et des terres, violences de la part de colons etc. La Bande de Gaza est quant à elle de plus en plus isolée et sera inhabitable d'ici trois ans, selon l'avis des Nations unies, si le blocus n'est pas levé.

Dans les frontières d'Israël même, les Palestiniens ne bénéficient pas de l'égalité des droits, et la volonté de judaïser certaines zones, notamment dans le Néguev, se traduit par de très nombreuses expulsions et

destructions d'une extrême violence ; par une véritable colonisation intérieure.

Les Palestiniens ne peuvent s'imaginer un avenir dans ce contexte et ne peuvent ressentir que colère et frustration devant cette injustice qui dure depuis plusieurs décennies. L'année 2017 est effectivement marquée par un certain nombre d'anniversaires qui doivent nous rappeler la nécessité urgente d'agir enfin.

Il y a 100 ans la Grande-Bretagne promettait unilatéralement son soutien à l'établissement d'un foyer national juif en Palestine, par la Déclaration Balfour.

Il y a 70 ans l'ONU votait la proposition d'un plan de partage de la Palestine mandataire en un Etat juif et un Etat arabe palestinien. S'en est suivie la création unilatérale de l'Etat d'Israël et la Nakba, la « catastrophe » qui par la terreur jeta 850 000 Palestiniens sur les routes de l'exil et causa la destruction de plus de 530 villages palestiniens. La résolution 194 des Nations unies qui assure leur droit au retour est à ce jour restée lettre morte.

Il y a 50 ans Israël occupait militairement Gaza, la Cisjordanie dont Jérusalem-Est et le Plateau du Golan.

Il y a 10 ans Israël mettait en place un blocus implacable sur la bande de Gaza.

Ces événements nous rappellent également la responsabilité des puissances occidentales dans la situation inacceptable dans laquelle se trouvent aujourd'hui les Palestiniens et l'impunité dont jouissent les autorités israéliennes.

La communauté internationale vient une nouvelle fois de réaffirmer son opposition à la colonisation israélienne et la nécessité pour Israël de respecter le droit international, à travers l'adoption de la résolution 2334 par le Conseil de Sécurité de l'ONU. A présent, les Etats doivent avoir une position claire sur les moyens de la mettre en œuvre. La France, en tant que garante du droit international, doit prendre ses responsabilités pour changer le statu quo et être un leader sur cette question au sein de l'Union européenne ainsi que sur la scène internationale, au moment crucial du changement d'administration aux Etats-Unis.

Nos organisations de la société civile française, membres de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, vous demandent, Monsieur le Président :

- De reconnaître au plus vite l'Etat de Palestine, demande exprimée dès 2014 par l'Assemblée Nationale et le Sénat et qui figurait déjà dans votre programme de gouvernement de 2012 au numéro 59 ;
- que la France cesse toute complicité avec les violations continues du droit international par Israël et la colonisation, notamment en cessant tout investissement et commerce avec les colonies ;
- d'exiger la levée immédiate du blocus de Gaza, la liberté de mouvement pour tous les citoyens palestiniens et la fin de l'occupation des territoires occupés en 1967 ;
- de mettre à profit les derniers mois de votre présidence pour prendre des mesures contraignantes tant qu'Israël continuera de bafouer le droit international et les droits de l'Homme. La suspension de l'Accord d'Association UE-Israël (en vertu de sa « clause des droits de l'Homme » à l'article 2) est la plus emblématique et c'est dès maintenant que doivent être engagées les démarches préparatoires.

Monsieur le Président, en cette année si fortement symbolique pour les droits des Palestiniens, les associations membres de la Plateforme attendent de la France qu'elle soit au premier rang de ce combat pour la justice.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

• Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Signer et partager](#) >

• Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Palestine-100-ans-de-depossession>